

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

. . . . .

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jésus VEIGA, Maire.

**Présents** : MM. Jésus VEIGA • Martial ZANINETTI • Mme Martine ANDRIEUX • MM. Jean-Louis CORREIA • Alain PLESSIS • Mme Martine DUBERNET • MM. Jean BABINOT • Jean-Pierre DEYRES • Mme Annick CAILLOT • M. Jean-Claude MANDRON • Mme Christiane BROCHARD • MM. Jean-Pierre SEGUIN • Frédéric MOREAU • Mmes Bénédicte PITON • Sonia MEYRE • Hélène PETIT • MM. Jean-Marie LABADIE • Didier DEYRES • Mme Sophie BRANA • M. Philippe PAQUIS.

**Pouvoirs** : Mme Annie FAURE → pouvoir à Mme Martine ANDRIEUX • Mme Sylvie LESUEUR → pouvoir à Mme Bénédicte PITON • Mme Isabelle FORTIN → pouvoir à M. Philippe PAQUIS.

**Date de Convocation du Conseil Municipal** : 20 juin 2017.

**Nombre de Conseillers en Exercice** : 23.

Mme Sonia MEYRE a été désignée Secrétaire de Séance.

Etait présente également : Mme Sabine LOPEZ, Directrice Générale des Services

. . . . .

Est ajouté à l'unanimité, un point à l'ordre du jour : la délibération n° 17-069 concernant la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires.

## **PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Mme Sophie BRANA précise que, concernant l'éclairage au camping municipal, elle se demandait s'il n'était pas mieux de faire une évaluation d'ensemble pour faire des économies d'échelle et préparer les dossiers de subvention. M. Jean-Pierre SEGUIN répond que c'est ce qui a été fait sur la globalité. Les tranches annuelles permettent un étalement sur le budget.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **DÉCISION DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS**

• n° 17/28 du 13 juin 2017 portant commande de travaux pour la refonte su dite Internet de la commune et retenant la proposition de ANACOLUTHE 4 avenue de la Machinotte 33950 LÈGE - CAP-FERRET, pour un montant total de 11 520 € HT.

## **N° 17-057 . DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS POUR LA COMMISSION DES LISTES ÉLECTORALES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L 2121.29 ;

**Vu** le Code Électoral en son article L17, relatif à la composition des commissions administratives de révision des listes électorales dans les bureaux de vote ;

**Vu** la lettre de M. le Président du Tribunal de Grande Instance de Bordeaux en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 demandant de bien vouloir lui proposer des électeurs pour le représenter au sein de ladite commission non conseillers municipaux ;

**Considérant** la nécessité de proposer en nombre double des personnes inscrites sur la liste électorale communale pour chacun des deux bureaux de vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 ABSTENTIONS (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, et Mme Isabelle FORTIN par pouvoir à M. Philippe PAQUIS),

**PROPOSE** à l'approbation de M. le Président du Tribunal de Grande Instance :  
. Bureau n° 1 : M. Jean-Claude DEYRES ou Mme Gisèle CONSTANTIN ;  
. Bureau n° 2 : Mme Marine DUPRAT-VIGIER ou M. Jean-Claude JACOB ;  
. Liste générale : M. Jacques DINELLI ou Mme Renée PAYET-DESRUISSEAU.

#### **N° 17-058 . BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016**

**Vu** l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le bilan annuel 2016 des acquisitions et cessions de la commune est retracé sous la forme d'un tableau récapitulatif ci-après, précisant la nature du bien, sa localisation, le montant, les dates des actes et la destination.

##### **Bilan des cessions foncières**

<b>Date cession</b>	<b>Date délibération</b>	<b>Désignation et localisation du bien</b>	<b>Montant (€ HT)</b>
17 janvier 2017	27 janvier 2016	SARL PILLON PAYSAGES Terrain nu : 1 057 m <sup>2</sup> Lot 1 . ZAE de la Gare 33680 LE PORGE	50 736 €
4 octobre 2016	7 avril 2016	SCI PRESTIMMO Terrain nu : 848 m <sup>2</sup> Lot 16 . ZAE de la Gare 33680 LE PORGE	40 704 €

##### **Bilan des acquisitions foncières**

<b>Date acquisition</b>	<b>Date délibération</b>	<b>Désignation et localisation du bien</b>	<b>Montant (€ HT)</b>	<b>Destination</b>
-	-	-	-	-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**PREND ACTE** du bilan annuel 2016 de cessions et d'acquisitions tel que présenté ci-dessus.

#### **N° 17-059 . PARTICIPATION . ABRI VOYAGEURS**

**Vu** le courrier du 22 mai 2017 du département de la Gironde concernant notre demande d'abri voyageurs du 18 avril 2017 ;

Le dispositif du Département de la Gironde propose d'installer des abris voyageurs sur leurs lignes régulières. L'équipement est pris en charge par le Département avec une participation de la commune d'un montant de 800 €. La commune prend en charge la réalisation d'une dalle dite « de propreté » après l'installation du mobilier et le raccordement de l'abri au réseau d'éclairage public.

Cela concerne un abri voyageur supplémentaire Avenue de Bordeaux et Rue de la Gare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ACCEPTTE** de participer à hauteur de 800 € à l'installation de l'abri voyageur,

**PREND EN CHARGE** la réalisation d'une dalle dite « de propreté » et le raccordement de l'abri au réseau d'éclairage public.

#### **N° 17-060 . CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE 4 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 avec effet du 01/01/2007, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

**Vu** les décrets n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

**Vu** notamment l'article 34 de la loi précitée ;

**Considérant** que pour permettre l'entretien de la nouvelle école élémentaire ainsi que de poursuivre celui de l'école actuelle et des bâtiments communaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE**

- La création des poste suivants, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :
  - . 4 postes d'Adjoint Technique à temps complet.
- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget principal les crédits correspondants.

Mme Sophie BRANA pense que 4 postes, cela fait beaucoup. Mme Martine ANDRIEUX précise qu'il ne s'agit pas d'ATSEM, cela est proposé pour l'entretien de la nouvelle école. Il n'est pas sûr de recruter sur les 4 postes ouverts.

#### **N° 17-061 . RESTRUCTURATION DU SITE DU GRESSIER ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ**

**Vu** la délibération n° 16-084 du 28 septembre 2016 sur la restructuration du site du Gressier et l'adoption du plan de financement correspondant ;

En partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public Littoral Aquitain, l'ONF et les collectivités concernées, Communauté de Communes, Département et Région, l'étude sur la restructuration du site du Gressier a défini un certain nombre d'actions.

Le chiffrage estimatif de l'opération s'établit comme suit :

<b>Total travaux (en €)</b>	<b>925 450</b>
Frais opérationnels divers (ONF)	23 000
<b>Sous-total</b>	<b>948 450</b>

Charges internes (ONF)	65 550
<b>Montant total du projet (en €)</b>	<b>1 014 000</b>

Le plan de financement est modifié suite à l'accord de principe du Département de la Gironde se positionnant sur une subvention du projet passant de 20 % à 25 % ce qui baisse la contribution de l'Etat de 25 % à 20 %, la commune devant financer obligatoirement 20 % du projet.

Département de la Gironde	25 %	253 500 €
Région Nouvelle Aquitaine	35 %	354 900 €
Etat CPER FNADT	20 %	202 800 €
Commune du Porge	20 %	202 800 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 014 000 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, avec 4 CONTRE (M. Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, et Mme Isabelle FORTIN par pouvoir à M. Philippe PAQUIS),

**APPROUVE** le projet de restructuration du site du Gressier et son plan de financement modifié exposés ci-dessus en partenariat avec l'ONF.

**CHARGE** M. le Maire d'engager les démarches notamment auprès des financeurs et de signer les actes nécessaires à ces opérations.

M. le Maire précise que la commune doit maintenir sa part de financement à 20 %.

M. Philippe PAQUIS demande pourquoi cela n'est pas transféré à la Communauté de Communes, au-delà du fonctionnement. M. le Maire et M. Martial ZANINETTI confirme ce point et explique que le dossier de restructuration a été largement engagé par la commune qui souhaite poursuivre. MM. Alain PLESSIS et Martial ZANINETTI ajoutent que l'objet de la délibération est de modifier la clé de répartition du plan de financement. M. Philippe PAQUIS conforme son opposition.

#### N° 17-062 . RAPPORT ANNUEL 2017 ASSAINISSEMENT . EXERCICE 2016

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-3, L.2224-5 et L 1413-1 ;

M. le Maire rappelle que les rapports des délégataires de service public doivent être soumis à l'ordre du jour du Conseil Municipal pour qu'il en prenne acte dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. La gestion du service assainissement a été confiée à la Lyonnaise des Eaux pour 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### • Généralités

L'étude diagnostique du réseau de 2015 a été suivie de travaux destinés à améliorer l'étanchéité du réseau. Il s'agit essentiellement de réparations de pots de branchement et de chemisage de quelques longueurs de tuyaux. Aucun désordre important n'a été révélé. Une campagne de contrôle des branchements a été réalisée (15). En termes de curage en préventif, 1 841 ml ont été effectués ainsi que 12 désobstructions sur le réseau et les branchements.

#### • Données sanitaires

Tous les prélèvements effectués sur les rejets de la station d'épuration, aussi bien par le fermier au titre de l'autocontrôle, que par les services départementaux, ont été conformes aux normes en vigueur.

Cependant, il a été constaté de fortes arrivées de graisses sur la station d'épuration dont il convient de trouver l'origine afin de les éliminer.

#### • **Données patrimoine**

La longueur du réseau a évolué s'élève à 43 554 ml fin 2016, soit 1 030 ml en plus par rapport à l'année précédente. Cette évolution fait suite à la réception des travaux d'extension Avenue du Bassin d'Arcachon. La commune possède 18 postes de refoulement, dans la partie « accessoires » du réseau. Les travaux de renouvellement ont été réalisés conformément aux obligations contractuelles. Au total, 16 598 € d'investissements ont été réalisés principalement sur la station d'épuration.

#### • **Données techniques**

Une station d'épuration traite la totalité des eaux usées rejetées dans le réseau d'assainissement collectif. Le volume est de 184 637 m<sup>3</sup> au 31 décembre 2016, soit une hausse de 22,2 % par rapport à 2015. Le nombre des abonnements est en baisse et passe de 1 231 à 1 189. Une analyse est en cours par Lyonnaise pour expliquer cette évolution. Le volume assujéti à l'assainissement atteint 146 096 m<sup>3</sup> en 2016, il augmente de 21,7 % par rapport à 2015, incidences des nouvelles tranches d'assainissement et du raccordement progressif des riverains.

#### • **Données tarifaires**

Concernant les tarifs en 2017, la part du délégataire n'a pas évolué ni pour l'abonnement et ni pour la consommation. La collectivité n'a pas voté d'augmentation cette année. La redevance de l'Agence de l'Eau a évolué de 2,08 %.

La facture d'un abonné moyen, correspondant à une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, est ainsi passée de 384,71 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 385,39 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ceci représente une hausse de 0,17 %.

Il est rappelé à l'ensemble du Conseil Municipal que les documents sont à disposition de chacun et que le rapporteur est à la disposition de ceux qui souhaitent avoir plus d'informations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**PREND ACTE** du rapport 2017 sur l'exercice 2016 résumé ci-dessus.

Mme Sophie BRANA demande des explications sur la baisse du nombre d'abonnement. M. Alain PLESSIS informe qu'il a rencontré la société Lyonnaise des Eaux, et qu'il s'agit probablement d'une erreur informatique. Des recherches sont en cours.

Mme Sophie BRANA demande si le volume du curage préventif est dans la norme. M. Alain PLESSIS répond par l'affirmative, et que cela est fixé dans le contrat.

### **N° 17-063 . RAPPORT ANNUEL 2017 SERVICE ALIMENTATION EAU POTABLE . EXERCICE 2016**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-3, L 2224-5 et L 1413-1 ;

M. le Maire rappelle que les rapports des délégataires de service public doivent être soumis à l'ordre du jour du Conseil Municipal pour qu'il en prenne acte dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. La gestion du service de l'eau a été confiée à la SAUR pour 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### • **Généralités**

Les faits marquants de l'année 2016 concernent la fin des travaux du château d'eau en mai : réhabilitation de la cuve, remplacement des colonnes montantes, des portes et des trappes d'accès et la peinture. Alors que le château d'eau était en travaux, une rupture d'une canalisation principale Route de l'Océan s'est produite. Une régulation de pression manuelle permettant d'alimenter la commune depuis les pompes de reprise de la station Bourg a été mise en place. D'autre part, l'avenant n° 1 a été signé le 4 mars 2016.

#### • **Données sanitaires**

Tous les prélèvements effectués, aussi bien par le fermier au titre de l'autocontrôle, que par les services départementaux (ARS), ont été conformes aux normes en vigueur.

#### • **Données patrimoine**

La longueur du réseau atteint 68,133 km. Le nombre de branchements est de 2 436 fin 2016 dont 43 branchements neufs. Concernant la maintenance et les tâches d'exploitation du patrimoine, ont eu lieu plusieurs interventions en matière d'entretien concernant les forages du Bourg et de Gleyse-Vieille, de nettoyage des bâches des 2 stations, quelques réparations pour fuites sur conduits et branchements, et 72 compteurs ont été renouvelés.

#### • **Données techniques**

Le forage du Bourg est en baisse, ceci étant dû aux travaux de réhabilitation du château d'eau. Ayant pris le relais, le forage de Gleyse-Vieille est en forte hausse. Le nombre des abonnements est de 2 423 au 31 décembre 2016, en augmentation de 2,19 % par rapport à l'année précédente, représentant 52 clients supplémentaires. Le volume produit est en baisse de 1,59 %. L'indice linéaire de perte est de 0,71 m<sup>3</sup> par km/jour, ce qui est excellent. Le rendement du réseau est en hausse en 2016. Il est de 91,6 % en 2016, très bon pour une commune (moyenne nationale de 80 %).

#### • **Données tarifaires**

En 2017, il est constaté aucune évolution de la part du fermier. La part de la collectivité, quant à elle, n'a pas évolué du fait de la non augmentation des tarifs 2017, approuvé par le Conseil Municipal du 19 décembre 2016. Les redevances perçues par l'Agence de l'Eau sont en baisse.

Globalement la facture d'un abonné moyen, correspondant à une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, est ainsi passée de 170,95 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 168,96 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ceci représente une baisse de 1,17 % par rapport à 2016.

Il est rappelé à l'ensemble du Conseil Municipal que les documents sont à disposition de chacun et que le rapporteur est à la disposition de ceux qui souhaitent avoir plus d'informations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**PREND ACTE** du rapport 2017 sur l'exercice 2016 résumé ci-dessus.

#### **N° 17-064 . APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 GrDF . EXERCICE 2016**

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le contrat de concession établi le 4 mars 2001 pour une durée de 30 ans ;

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du contenu de ce rapport. En 2016, GrDF a investi 16 543 € essentiellement dans le développement du réseau.

Les chiffres clés pour l'année 2016 sont les suivants :

- . Longueur du réseau gaz : 23 946 m, soit 7 m de plus par rapport à 2015 ;
- . Age moyen du réseau concédé : 12 ans ;
- . Valeur nette du patrimoine concédé : 892 305 € ;
- . Nombre de clients gaz : 251, soit 3 clients de plus par rapport à 2015 ;
- . Quantités acheminées : 3 626 MWh contre 3 390 MWh en 2015 ;
- . Redevance de concession versée en 2016 : 1 870 €.

Concernant la rubrique Qualité de la Distribution, en 2016, GrDF a recensé 2 incidents, aucun significatif.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** d'approuver le compte-rendu annuel de concession 2017 sur l'exercice 2016 établi avec GrDF.

**N° 17-065 . PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE DE TRAVAUX DE SECTORISATION ALIMENTATION EAU POTABLE . DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**Vu** la délibération n°15-072 du 27 mai 2015 concernant le programme de sectorisation sur le réseau d'Alimentation d'Eau Potable ;

Le programme de travaux objet de cette délibération comprend la mise en place de débitmètres supplémentaires, ainsi que des postes de télétransmission afin de poursuivre la politique de sectorisation du réseau Alimentation Eau Potable. Ces travaux complémentaires sont estimés au total à 35 892 € HT, soit 43 070,40 € TTC ce qui porte l'ensemble de l'opération à 83 000 € HT soit 99 600 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel du programme complémentaire est le suivant :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	%	Montant (€)
Travaux	34 416,00	Subvention Agence de l'eau (*)	40	13 766,40
Maîtrise d'œuvre	1 476,00	Subvention Dpt 33 (*)	40	13 766,40
		Autofinancement		8 359,20
Total HT	35 892,00	Total HT		35 892,00
TVA	7 178,40	Remboursement TVA		7 178,40
<b>TOTAL TTC</b>	<b>43 070,40</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>43 070,40</b>

(\*) Le montant des subventions est appliqué sur le montant des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**APPROUVE** le plan de financement proposé.

**SOLLICITE** l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de la Gironde pour l'aide financière.

**S'ENGAGE** à appliquer la charte de qualité de l'Agence de l'Adour Garonne pendant la réalisation des travaux ainsi que les critères préalables de développement durable.

**S'ENGAGE** à mettre en place chaque année les ressources nécessaires au remboursement des annuités et à l'exécution des travaux d'entretien des ouvrages.

**DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour mener à bien l'ensemble des opérations.

Les crédits sont inscrits au budget Eau Assainissement 2017.

Des éléments techniques seront présentés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**N° 17-066 . ANIMATIONS CAMPING MUNICIPAL SAISON 2017**

**Vu** la proposition d'animations des prestataires ASPONAT, SASU NEO'FIT (Mme Anne FOLY) et la société ARTEC ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation dans sa séance du 27 juin 2017 ;

**Considérant** la nécessité de confier l'animation de la saison durant les mois de juillet et août à des animateurs compétents et diplômés d'État et/ou spécialisés ;

L'entreprise ASPONAT propose des animations sportives journalières, kids-club, randonnées pédestres, cross, pour un montant de 7 645 € HT soit 9 174 € TTC.

Mme Anne FOLY (SASU NEO'FIT), autoentrepreneur propose 42 séances d'animations (zumba, pilâtes) pour un montant de 1 800 € (non soumis à TVA).

La société ARTEC propose 6 séances de cinéma de plein air pour un montant 4 080 € HT soit 4 591,50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**AUTORISE** M. le Maire à signer les contrats de prestation avec :  
. ASPONAT pour un montant de 7 645 € HT, soit 9 174 € TTC ;  
. Mme Anne FOLY (SASU NEO'FIT) pour un montant de 1 800 € (non-soumise à TVA) ;  
. ARTEC pour un montant 4 080 € HT soit 4 591,50 € TTC.

Les dépenses sont inscrites au Budget « Camping » 2017.

Mme Sophie BRANA demande s'il y a eu un appel d'offre pour le cinéma. M. Jean-Pierre SEGUIN répond qu'il n'y a qu'une seule société qui propose cela.

#### **N° 17-067 . COMPLÉMENTS DES TARIFS 2017 AU CAMPING MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses chapitres L 2221.1 et R 2221.1 et suivants, traitant des régies autonomes financières des services publics à caractère industriel et commercial ;

**Vu** l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la régie du camping municipal en sa séance du 27 juin 2017 concernant le complément de tarif suivant pour l'année 2017 ;

M. le Maire propose le tarif complémentaire suivant : « supplément groupe électricité » pour la période du 15 avril au 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour un montant de 4 € par nuit TTC par emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

**VOTE** le tarif ci-dessus pour la saison 2017.

Les recettes prévisionnelles seront inscrites sur le Budget « Camping » 2017.

#### **N° 17-068 . PRIMES DE STAGE . SAISON 2017**

**Vu** la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

**Vu** le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

**Vu** le décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Sur** avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie formulé en sa séance du 27 juin 2017 ;

**Considérant** que suite au stage (à l'accueil, réception des clients, prises de réservations) du 13 mai au 8 juillet 2017, Mlles Juliette PAILLUSSON et Caroline GUICHAOUA ont donné entière satisfaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,



**DÉCIDE** d'attribuer une gratification de stage de 400 € à chacun des stagiaires ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget « Camping »2017.

### **N° 17-069 . RYTHME SCOLAIRE . DÉROGATION À L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

**Vu** le projet de décret du 8 juin 2017 relatif aux possibilités de dérogations à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi ;

**Considérant** l'avis favorable de principe de la Communauté de Communes Médullienne pour une adaptation des services proposés (APS et ALSH) aux familles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ÉMET** un avis favorable sur la mise en place de la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2017.

**DONNE POUVOIR** à M. le Maire de fixer par arrêté les horaires de l'école sous réserve de l'avis du Conseil d'École.

**AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires notamment auprès de M. l'Inspecteur de l'Académie de Bordeaux en vue de la mise en place d'une dérogation, sous réserve de la parution du décret ci-dessus énoncé.

Mme Sophie BRANA regrette que l'on ne se pose pas la question des enfants. Mme Martine ANDRIEUX informe qu'une enquête a eu lieu auprès des enseignants et que cette question a été posée. Il en ressort que les enfants sont fatigués ou épuisés le vendredi.

M. le Maire évoque l'urgence de cette prise de position, du fait de l'organisation à mettre en place.

M. Philippe PAQUIS est d'accord, il reconnaît que tout le monde considère que 5 jours à la suite est fatiguant pour les enfants. Abandonner la semaine de 4,5 jours est une bonne chose.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Jean-Marie LABADIE évoque la fête de la musique qui a eu lieu. Cet événement est de très bonne qualité et révèle de réels talents. Cela est très encourageant, les enfants du Porge pourront être à la hauteur dans les échanges avec les communes voisines. M. le Maire adresse toutes ses félicitations à l'association organisatrice.

M. Didier DEYRES évoque l'arrivée des gens du voyage et les difficultés que cela pose. M. Philippe PAQUIS demande comment la commune va se faire rembourser l'eau qui a été puisée au Lotissement Plein Soleil. M. Alain PLESSIS explique que cela est difficilement récupérable. Cela apparaîtra dans le volume d'eau non-facturé et sera partagé entre le fermier et la commune.

Sont évoqués les risques incendie et d'électrocution par rapport à ces branchements sauvages (eau et électricité).

M. le Maire indique que les déchets sont trop volumineux. Ils seront enlevés par la CdC avec l'aide du tractopelle de la commune. 29 groupes de gens du voyage se trouvent dans le Département.

M. Didier DEYRES demande des nouvelles du bus qui était en panne. M. Alain PLESSIS explique la nature de la panne, qui n'était pas si grave. Il est réparé.

M. le Maire lève la séance à 19 h 30.

### NUMÉROTATION DÉLIBÉRATIONS

N° 17-057	Désignation délégués pour la Commission des Listes Electorales
N° 17-058	Bilan des acquisitions et cessions au titre de l'année 2016
N° 17-059	Participation . Abri voyageurs
N° 17-060	Création au tableau des effectifs de 4 postes d'adjoint technique
N° 17-061	Restructuration du site du Gressier adoption du plan de financement modifié
N° 17-062	Rapport annuel 2017 assainissement . Exercice 2016
N° 17-063	Rapport annuel 2017 service alimentation eau potable . Exercice 2016
N° 17-064	Approbation du rapport annuel 2017 GrDF . Exercice 2016
N° 17-065	Programme complémentaire de travaux de sectorisation alimentation eau potable . Demande de subventions
N° 17-066	Animations camping municipal saison 2017
N° 17-067	Compléments des tarifs 2017 au camping municipal
N° 17-068	Primes de stage . Saison 2017
N° 17-069	Rythme scolaire . Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires

### SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL PAR LES ÉLUS

Prénom . Nom	Présence	Pouvoir	Signature
Jésus VEIGA	X		
Martial ZANINETTI	X		

Martine ANDRIEUX	X		
Jean-Louis CORREIA	X		
Annie FAURE	-	Martine ANDRIEUX	
Alain PLESSIS	X		
Martine DUBERNET	X		
Jean BABINOT	X		
Jean-Pierre DEYRES	X		
Annick CAILLOT	X		
Jean-Claude MANDRON	X		
Christiane BROCHARD	X		
Jean-Pierre SEGUIN	X		
Frédéric MOREAU	X		
Bénédicte PITON	X		
Sylvie LESUEUR	-	Bénédicte PITON	
Sonia MEYRE	X		
Hélène PETIT	X		
Jean-Marie LABADIE	X		
Didier DEYRES	X		

Sophie BRANA	X		
Philippe PAQUIS	X		
Isabelle FORTIN	-	Philippe PAQUIS	